

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

23 mai 2016

L'an deux mil seize, le vingt trois mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Etaient présents : BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, BONVALET Joëlle, BRODIN Jacques, CASALS-DETALLE Anne, CHAUVOIS Christian, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, FREMAUX Michel, GOURMELEN Mireille, JOUAN-TRAMPLER Danièle, LEMAIRE Régis, MARCINKOWSKI Marie- Andrée, MOTTELAY Christian, PICARD François, PUNCH Isabelle, RIQUART Annette, SIMON Patrick, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

Etaient absents : TESSON Thierry (pouvoir à PUNCH Isabelle).

CLASSEMENT DES VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SUITE A ENQUETE PUBLIQUE- N°2016/085

Vu le code de la voirie routière (articles L141.3 et R141.4 à R141.10)

Vu les délibérations en date du 16 juin 1980, du 24 juillet 1980, du 11 octobre 1999, du 25 mai 2009, du 16 novembre 2009, du 22 février 2010, du 29 juin 2015 et du 7 septembre 2015 ;

Vu l'arrêté municipal du 2.2/2016/0027 du 15 mars 2016 soumettant à l'enquête préalable le dossier d'aliénation de divers chemins ruraux ;

Vu le registre d'enquête clos le 22 avril 2016 ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet ;

Vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur,

Vu la délibération n°2016/078 en date du 25 avril 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de classer et déclasser dans la voirie communale les différentes voies et espaces répertoriées au dossier d'enquête publique, à savoir :

LA VOIRIE		
Lotissement « Barette »	Rue Amiral Courbet	AB 77
Lotissement « Lesomptier »	Impasse du 6 juin	AD 244
Lotissement « La Haie du Coq »	Rue des Bisquines Rue des Caravelles Avenue des Dix Acres Rue des Doris Rue des Drakkars	Partie AL 31 - AL 172 Partie AL 31 - AL 47 – AL 116 – AL 154 AL 30 – AL 46 – AL 114 AL 125 AL 32
Lotissement « Mozart »	Rue Mozart Rue Massenet Rue Saint-Saëns	AK 260 AK 260 AK 49 – AK 260
Lotissement du « Saut à la Lune »	Impasse des Peupliers	AK 262
Lotissement « Les Hameaux du Moulin »	Rue des Alouettes Rue des Bergeronnettes Rue des Chardonnerets Rue des Durbecs Impasse des Etourneaux Impasse des Fauvettes Impasse des Grives	AM 110 AM 110 – AM 130 AM 130 AM 130 AM 130 AM 110 AM 110
Lotissement « du Château »	Rue du Général Morel	AP 23
Lotissement « Les Hauts du Golf »	Rue des Bleuets Place des Coquelicots Avenue des Dix Acres Place des Erables	AP 240
Lotissement « Le Haut du Val »	Impasse Charles Longuet	AN 161
Lotissement « Le Val Richer »	Allée Boëvilla Allée du Dan Rue de la RAF Rue du Val Richer	AM 184
Lotissement « Les Florentines »	Rue des Florentines	AD 288
La Bijude	Boulevard du Suffolk	AR 59
Autres voiries	Route de La Bijude Chemin des Tailleurs de Pierre	AN

LES CHEMINEMENTS		
	Cheminement longeant le stade, allant du Chemin de la Delle du Clos à la D141.	AB
Lotissement de la Haie du Coq	Cheminement partant de l'Avenue des Dix Acres, longeant la plaine, rejoignant la rue des Drakkars.	AL
Chemin de la Paix	Chemin allant de la rue des Peupliers à la rue Mozart, entre le lotissement Berlioz et le lotissement Mozart.	AK
	Cheminement allant du Chemin de la Paix à la rue des Ecoles, bordant la Résidence Sénior et le Centre commercial.	AK
	Cheminement perpendiculaire au chemin n°4, allant jusqu'à la rue Lympstone, en bordure du Centre commercial et de la petite salle polyvalente.	AK
Lotissement les Hameaux du Moulin	Cheminement allant de l'Impasse des Grives au Chemin de la Barquette, bordant la Plaine.	AM
	Cheminement allant de l'avenue des Dix Acres dans le prolongement du chemin des Etincelles, longeant la rue des Bleuets jusqu'à la Place des Coquelicots, puis, perpendiculairement, longeant la rue de l'Epinette jusqu'à la rue d'Outreval.	AP
Chemin de Beauregard	Allant de la rue d'Outreval à la limite de la commune, coupant la rue Edmond Jupp.	AO
Chemin du Marais	Cheminement allant de l'extrémité de la rue Lemanissier à la limite de la commune jusqu'au Dan.	AN
Chemin de la Vallée	Coupant la rue du Val Richer et l'impasse Gérard Longuet, allant jusqu'à la rue des Tailleurs de Pierre.	AN
	Cheminement allant de la rue de la Fresnaye à la rue des Deux Pierres, longeant les Ateliers municipaux.	AH
Chemin du Devon	Allant de la route de Blainville à la rue du Devon, et perpendiculaire rejoignant la rue Basse.	AD
Chemin des Moulins		
Chemin des Etincelles	Perpendiculaire à l'avenue des Dix Acres, desservant le Golf.	
ESPACES VERTS AVEC BASSIN DE RETENTION D'EAUX PLUVIALES		
	La Haie du Coq	AL 117 – AL 120 – AL 124
	Les Hameaux du Moulin	AM 130

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette décision.
Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

NOUVELLE GRILLE DE TARIFS POUR LA GARDERIE ET NOUVELLE FICHE D'IDENTIFICATION POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES : CANTINE – GARDERIE - TAPS– N°2016/086

Monsieur le Maire présente le projet de nouvelle fiche d'identification des enfants inscrits auprès des services périscolaires afin de permettre aux parents de ne remplir qu'un seul document pour ces trois services. Cette fiche a été initiée par la commission cantine/garderie et n'appelle pas de modifications majeures avant sa diffusion.

Madame BARTASSOT Annie, Maire-adjoint en charge de la cantine et de la garderie présente les nouveaux tarifs élaborés pour simplifier les modalités de gestion du service de garderie :

FORFAITS GARDERIE 2016 - 2017	BIEVILLE-BEUVILLE / PERIERS-SUR-LE-DAN								HORS COMMUNE	
	* QF >750 ou non fourni		601 ≤ QF ≤ 750		451 ≤ QF ≤ 600		QF ≤ 450			
	1 enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 enfant	2 ^{ème} enfant et suivants
Matin 5 matins par semaine	15.00	13.00	14.00	12.00	11.00	9.00	8.00	6.00	25.00	20.00
Soir Jusqu'à 17 h 30	25.00	20.00	22.00	19.00	18.00	16.00	15.00	13.00	30.00	25.00
Soir Jusqu'à 18 h 30	35.00	30.00	32.00	29.00	28.00	25.00	24.00	21.00	40.00	35.00
Mercredi midi (Enfants qui ne mangent pas à la cantine)	5.00	4.00	4.00	3.00	3.00	2.00	2.00	1.00	6.00	5.00
Mardi et jeudi 16h00 à 16h30 (Enfants non inscrits à la garderie du soir)	5.00	4.00	4.00	3.00	3.00	2.00	2.00	1.00	6.00	5.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs de la garderie.

CHARGE Monsieur le maire de la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2016.

QUESTIONS DIVERSES- N°2016/087

Monsieur FREMAUX Michel informe le conseil municipal de la participation des enfants du CMJE lors de la matinée du 18 juin de 9h à 12h30 afin de recueillir des jeux en bon état pour les TAPS et la garderie périscolaire. Madame BADAIRE Colette indique que lors de cette matinée les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et les DEA (déchets d'ameublement) seront collectés par les services de Caen la mer.

Monsieur FREMAUX Michel précise que le CMJE, exceptionnellement cette année, ne participera pas au Conseil Municipal du mois de juin en raison de l'ordre du jour de celui-ci.

Monsieur CHAUVOIS Christian appelle au bénévolat ses collègues pour les courses des courants de la Liberté du 12 juin prochain, 45 bénévoles étant nécessaires cette année pour le bon déroulement de cet événement.

Monsieur LEMAIRE Régis tient à féliciter les personnes organisatrices de l'opération « Pierres en lumières » menée par le Conseil Départemental sur le territoire de la commune ; c'était une soirée très sympathique et très conviviale.

Monsieur THOMASSE Daniel indique que les travaux de la nouvelle respectent le planning envisagé initialement. Une commission travaux se réunira le 9 juin à 18h.

Madame DE SLOOVERE Françoise souhaite faire un point sur la réunion de bilan de mandat. Plusieurs propositions d'améliorations sont faites et seront étudiées pour l'an prochain.

Monsieur BRODIN Jacques demande ce qu'il en est des poteaux du golf. Monsieur le Maire a reçu un courrier du Directeur du Golf indiquant que les assurances ont enfin validé le dossier et la réparation va de ce fait être imminente.

Madame DE SLOOVERE Françoise demande à ceux qui souhaitent changer de commission de bien vouloir adresser un mail en mairie afin de préparer le séminaire du 4 juin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h55.